

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°21-2025
ADHESION A LA CHARTE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN DU GAVE DE PAU
ET DES GAVES REUNIS (2025-2028)**

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18h30, le comité syndical s'est réuni à ferme Guilhembaqué de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Etaient présents (17délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

Etaient absents ou excusés (15 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Christophe GARCIA – Directeur service Eau et Assainissement, Pluvial Urbain et GEMAPI de la CCPN, Marc BANKUTI – Responsable cycle de l'eau de la CCPN, Alexandre LECOMPTE - directeur cycle de l'eau de la CAPBP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Jean-Marc DENAX

Objet : Adhésion à la charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis

Le Président rappelle au comité syndical que de janvier 2022 à juin 2024, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, le Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l’Institution Adour ont porté conjointement une étude d’opportunité pour la mise en place d’un outil de gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis.

Cette démarche, qui s'est appuyée sur une importante concertation de tous les usagers du territoire, a mis en évidence les enjeux prépondérants du bassin. Elle a conclu sur la nécessité de mettre en place une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le comité de pilotage de mai 2024 a validé une démarche progressive avec la mise en place d'une Charte dans un premier temps préparant l'émergence d'un SAGE dans un second temps.

Le Président indique que le territoire concerné est confirmé. Il correspond au bassin versant du gave de Pau (193km de linéaire) de ses sources dans le cirque de Gavarnie jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron ainsi que les gaves réunis jusqu'à l'Adour. Il intègre également les nombreux affluents du gave de Pau.

Il couvre une surface de 2 780 km², 249 communes, à cheval sur les départements des Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Landes. Il concerne deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et couvre tout ou partie de 11 EPCI-FP.

La Charte de gestion de la ressource en eau, que le Syndicat porte conjointement avec l’Institution Adour et le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, couvre la période de février 2025 à février 2028. Elle vise à :

- **Impulser une gestion intégrée, équilibrée, cohérente, durable et partagée** de la ressource en eau
- **Préparer l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** à l'échelle du bassin versant
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** (collectivités, services de l'Etat, usagers, associations, etc.) autour d'objectifs communs

Le Président informe le comité syndical qu'avec les Présidents du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et de l’Institution Adour, il a adressé un courrier à tous les membres du comité de pilotage (Régions, Départements, agence de l'eau, EPCI-FP, services de l'Etat...) ainsi qu'aux structures en charges de l'eau potable et l'assainissement pour solliciter leur adhésion à la Charte. Ces 115 envois physiques ont été complétés par une diffusion à l'ensemble des usagers du bassin pour solliciter également leur engagement.

L'adhésion à cette Charte (cf. annexe) permettra ainsi aux acteurs concernés de :

- **Participer activement** aux instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comités thématiques, comité d'acteurs)
- **Bénéficier d'un espace de concertation et de partage d'informations** sur les enjeux du bassin

- **Contribuer à la définition d'un programme d'actions** pour une gestion durable de la ressource en eau
- **Anticiper les impacts du changement climatique** et renforcer la résilience du territoire

Le Président indique qu'il a égard au rôle du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau décidé par le comité syndical dès le lancement de la démarche, à son périmètre, à ses objectifs et au nombre d'acteurs du territoire engagés, il est important que le Syndicat confirme, par la présente délibération, sa volonté de porter et s'engager dans la démarche.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis pour la période février 2025- février 2028

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion

CHARGE le Président de représenter le Syndicat au sein des instances de gouvernance de la Charte

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président




Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Michel CAPERAN